

ARRETE DU MAIRE

N° 2026 - 21

Objet : Arrêté de voirie

portant permission de voirie sur la commune de Vezins de Lévézou, Mas de Guiral

La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN ;

VU la demande en date du 21 avril 2026 par laquelle M David FABRE, surveillant travaux neufs du Département de l'Aveyron – 966 route de Rodez – 12450 FLAVIN, demande l'autorisation pour la création d'une tranchée longitudinale de 12m pour les eaux pluviales, sur la route communale Mas de Guiral,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;
VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12
VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A partir du 22 avril et durant 16 jours calendaires, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : création d'une tranchée longitudinale de 12m pour les eaux pluviales, située :

- Voie communale Mas de Guiral - **12780 Vezins de Lévézou.**

L'entreprise SAS SEVIGNE – la Borie Sèche – 12520 AGUESSAC en charge des travaux devra effectuer une traversée de route.

A charge pour elle de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 :

La signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise chargée des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 21/04//2026
La Maire,
Chantal CHASSAN

